



## PROJET DE PARC SOLAIRE DE BAR-SUR-AUBE

- Dossier de demande de permis de construire
- Etude d'impact environnemental
- Résumé non technique

Région Grand Est  
Département de l'Aube  
Commune de Bar-sur-Aube

ENERTRAG AUBE PV

9 MAIL GAY LUSSAC  
95000 NEUVILLE-SUR-OISE  
Tél. : 01 30 30 60 09  
Fax : 01 30 30 52 57  
[www.enertrag.fr](http://www.enertrag.fr)

# DESRIPTIF DU PROJET

## NATURE DU PROJET

Le parc photovoltaïque de Bar-sur-Aube se situe dans le département de l'Aube, sur le territoire communal de Bar-sur-Aube. Il consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une surface clôturée de 5,5 ha et d'une puissance d'environ 5 MWc.

L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie renouvelable qui permet la conversion directe du rayonnement solaire en électricité. Cette transformation est possible grâce à une cellule photovoltaïque. Ce projet s'inscrit dans un contexte européen et français de soutien au développement des énergies renouvelables pour la production propre d'électricité, évitant ainsi les déchets et la pollution générés par les énergies fossiles.

## PC4 : CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU PROJET ET VOLET PAYSAGER

### Introduction

L'étude du projet repose sur l'analyse de deux périmètres précis :

- L'aire d'étude rapprochée, qui va de la zone d'implantation potentielle jusqu'à 500 m aux alentours ;
- L'aire d'étude éloignée, qui a un rayon de 3 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet.

### 1° Présentation de l'état initial du terrain et ses abords

Le département de l'Aube offre six grandes unités paysagères :

- La Champagne crayeuse ;
- Le Pays d'Othe ;
- La Plaine de Troyes ;
- La Champagne Humide ;
- Le Barrois ;
- Les Vallées de la Seine et de l'Aube.

La commune de Bar-sur-Aube se situe au sein de l'unité paysagère « Le Barrois ».

Parmi les caractéristiques de l'unité paysagère du Barrois on trouve :

- Un relief festonné qui contraste fortement avec le reste du territoire aubois ;
- Des paysages distincts liés à l'occupation des sols ;
- Un patrimoine architectural de grande qualité ;
- Qualité des formes urbaines et de l'architecture (volumes, organisation par rapport à la route...) ;
- Qualité du traitement de l'eau dans les villages et les villes (douve, canaux, ponts, ouvrages hydrauliques, lavoirs...) ;
- Des ceintures végétales autour des villages ;
- Présence de végétation en limite d'espace bâti, accompagnant souvent la silhouette du village ;
- Imbrication entre des vergers, des jardins et des prairies pâturées : une association entre des pratiques agricoles et des espaces ornementaux ;
- Les coteaux agricoles et forestiers ;
- Alternance de cultures, prairies, vignes et boisements sur les pentes raides ;
- Les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques ;
- Canaux, douves, lavoirs, ponts ;
- La relation étroite entre le bâti et l'eau, y compris le bâti industriel (moulins, usines...) ;

- Les routes paysages et les plantations d'alignements.
- Chaussées étroites, en pied de coteau, souvent plantées, en particulier aux entrées de villages et de villes.

Cet ensemble paysager est lui-même découpé en 3 sous-unités paysagères. La commune du projet se situe au sein de l'unité paysagère « Le Barrois viticole ».

Le vignoble de Champagne est sans doute un des plus connus au monde, tant il a su construire et préserver une image positive liée à son produit. Dans un contexte national difficile pour la filière viticole, y compris pour les vins d'appellation, le Champagne est un des seuls vins qui a connu une phase d'expansion continue au cours des dernières décennies, malgré quelques à-coups surmontés. La vigne représente quasiment la moitié des livraisons agricoles aubois et le produit « Champagne » a progressé, gagnant 10% en 15 ans. (source Mémo et référence économique 2007 – Ministère de l'agriculture).

Parmi les caractéristiques de cette sous-unité paysagère on trouve :

- De larges espaces de cultures ;
- Des forêts en haut des versants ;
- Des villages dans les dépressions de la topographie vallonnée ;
- Un faible réseau routier.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on retrouve des reliefs assez marqués au Sud-Ouest des terrains du projet. La présence des bosquets et de forêts fragmentent les horizons de l'Ouest. A l'Est, les horizons sont plus lointains dû à la présence d'espaces ouverts plus conséquents et une topographie un peu plus élevée que les terrains du projet en limite de l'aire d'étude éloignée.

Les cultures ainsi que les milieux forestiers sont les éléments majeurs au sein de l'aire d'étude éloignée. Au Sud-Ouest et au Sud-Est, on retrouve majoritairement des éléments forestiers tels que des forêts de feuillus. Les cultures complètent la matrice paysagère et sont très majoritaires au Nord et au Nord-Est de la zone d'étude.

Le réseau hydrographique est assez marqué au sein de l'aire d'étude éloignée. On note la présence de la rivière de la Bresse au Nord de la zone d'étude ainsi que la rivière de l'Aube qui s'étend au Sud de la zone d'étude et traverse l'aire d'étude éloignée d'Ouest en Est.

Le bâti est dispersé sur plusieurs communes, principalement au sein de Bar-sur-Aube. Les communes de Fontaine et d'Ailleville sont également concernées. La plupart de ces communes présente un bâti construit à partir de roche sédimentaire comme le calcaire.

L'aire d'étude éloignée est traversée par 11 départementales. Au Nord-Ouest, se trouve les routes D73, D384, D619, D46, D4C et D4B toutes connectées à Bar-sur-Aube. Les routes D4 et D13 serpentent à l'Ouest du site. Au Sud-Est, se trouve les routes D70 et D396 (dont cette dernière longe la zone d'étude). La partie Est est complétée par les routes D102, D102C et D619. Enfin, la partie Nord présente la route départementale D13 qui se connecte à Bar-sur-Aube.

## 2° Présentation du projet

Le projet photovoltaïque de Bar-sur-Aube est constitué de 180 tables de type fixe, et plus précisément de 153 tables de 50 modules et de 27 demi-tables de 24 modules, portant ainsi le total à 8 298 modules dans tout le parc.

L'exploitation du parc photovoltaïque de Bar-sur-Aube est prévue pour une durée de 30 ans minimum.

## 3° Aménagement des terrains

Des aménagements spécifiques à la phase chantier et provisoires seront mis en place. Il s'agit d'une base de vie ainsi que d'un espace de stockage. Le relief de la zone d'implantation du projet présentant des variations de très faible amplitude, les pentes naturelles des terrains seront conservées.

Seule une piste périphérique verra le jour dans le cadre du présent projet. Celle-ci sera composée de matériaux perméables, à savoir un géotextile et du GNT (graves non traitées). Elle aura une surface de 5 704 m<sup>2</sup>.

## 4° Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

• **Fondations** : Dans le cadre du projet de Bar-sur-Aube, la solution envisagée pour les fondations est l'utilisation de pieux. Leur profondeur sera déterminée à l'issue de l'étude géotechnique qui aura lieu en amont de la construction du parc.

• **Postes de transformation** : Sont prévus deux postes de transformation dans le cadre de l'exploitation du parc photovoltaïque de Bar-sur-Aube. Ils seront situés sur la parcelle OC 588 ainsi qu'à l'entrée du parc sur la parcelle OC 586. Chacun aura une superficie de 15 m<sup>2</sup>. Ils seront disposés sur une plateforme en béton surélevée de 30 cm par rapport au terrain naturel. La texture des murs extérieurs sera le crépi couleur vert foncé (RAL 7013). Le toit plat à rebord en larmier simple, les huisseries des portes et ouvertures d'aération en acier de la même couleur.

• **Postes de livraison** : Seront prévus deux postes de livraison. Ils seront situés sur la parcelle OC 588 ainsi qu'à l'entrée du parc sur la parcelle OC 586 et leur superficie sera de 15 m<sup>2</sup>. Ils seront disposés sur une plateforme en béton surélevée de 30 cm par rapport au terrain naturel. La texture des murs extérieurs sera le crépi couleur vert foncé (RAL 7013). Le toit plat à rebord en larmier simple, les huisseries des portes et ouvertures d'aération en acier de la même couleur.

## 5° Constructions, clôtures, végétations ou aménagements en limite de terrain

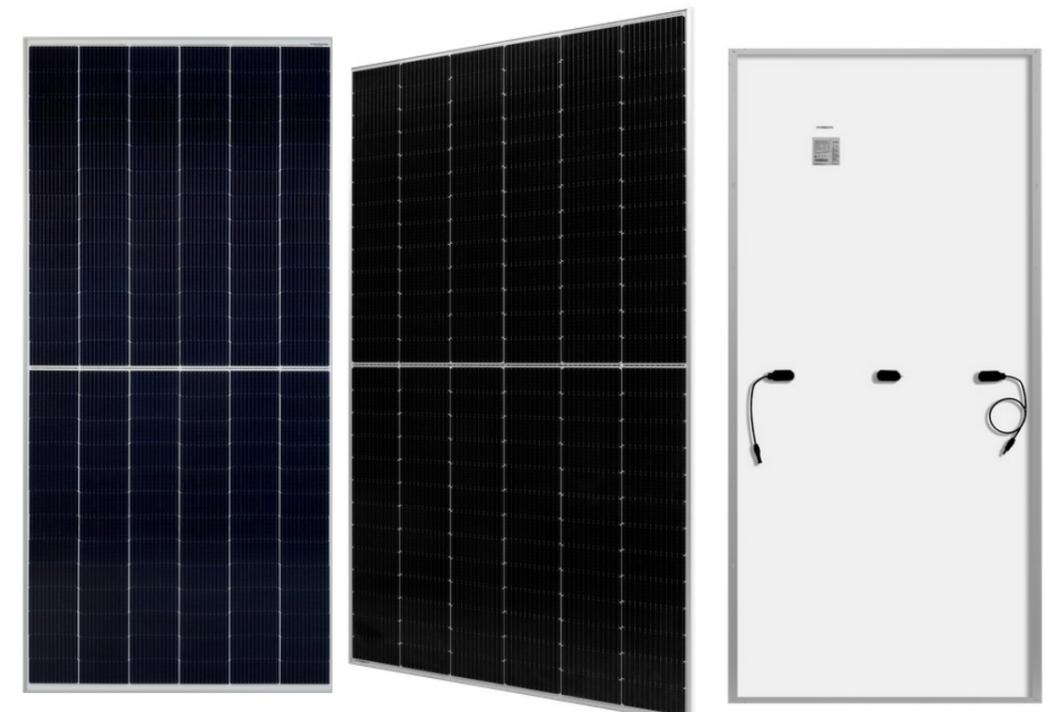
Le site sera entouré d'une clôture grillagée, d'une hauteur totale de 2 mètres, mise en place sur tout le pourtour du parc, soit une longueur de 1 300 m. Cette clôture sera équipée de plusieurs passages à faune.

Une haie arbustive d'un linéaire total de 895 m sera créée le long de la clôture entre les parcelles OC 587 et OC 588, le long de la D396 et de la voie ferrée. Un choix d'essences locales sera privilégié en se basant sur des espèces indigènes et locales.

## 6° Accès aux terrains, aux constructions, et aux aires de stationnement

• **Accès** : La desserte du site se fera directement via la RD396 au nord. En plus de l'espace de 4.05 m entre les tables devant permettre le passage du matériel d'entretien, une piste périphérique est envisagée au sein du site. Cette piste sera composée de matériaux perméables et aura une largeur de 5 m. La superficie de la piste au total sera de 5 704 m<sup>2</sup>. La piste périphérique sera composée de géotextile et de GNT. Les dimensions sont fournies à titre indicatif. La solution retenue ainsi que ces éléments seront déterminées au cas par cas en fonction de la section hydraulique, de la dimension des fossés existants mais aussi en fonction de la portance du sol. Une étude est en cours de réalisation sur ce sujet.

• **Prévention du risque incendie** : Une citerne de 120 m<sup>3</sup> sera installée à l'entrée du site.



Exemple de panneau monocristallin  
Panneaux vue de face / latérale / arrière

**RÉCAPITULATIF DES SURFACES PARCELLAIRES :**

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Surface parcelle (m <sup>2</sup> )
Bar-sur-Aube	0C	484	LE TERTRE	4380
Bar-sur-Aube	0C	485	LE TERTRE	3077
Bar-sur-Aube	0C	586	LE TERTRE	33211
Bar-sur-Aube	0C	588	LE TERTRE	41118
Bar-sur-Aube	0C	590	LE TERTRE	6919
<b>Total</b>				<b>88705</b>

**RÉCAPITULATIF DES SURFACE DES CONSTRUCTIONS :**

Structure	Parcelle		Lieu-dit	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )
PDL 1	0C	588	LE TERTRE	6.00	2.50	2.75	15.0
PDL 2	0C	586	LE TERTRE	6.00	2.50	2.75	15.0
PTR 1	0C	586	LE TERTRE	6.00	2.50	2.75	15.0
PTR 2	0C	588	LE TERTRE	6.00	2.50	2.75	15.0
<b>Total</b>							<b>60.00</b>

**RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES SURFACES :**

Surface parcelaire (m <sup>2</sup> )	88 705
Surface clôturée (m <sup>2</sup> )	53 834
Surface projetée des modules (m <sup>2</sup> )	22 024
Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	60



Installations similaires



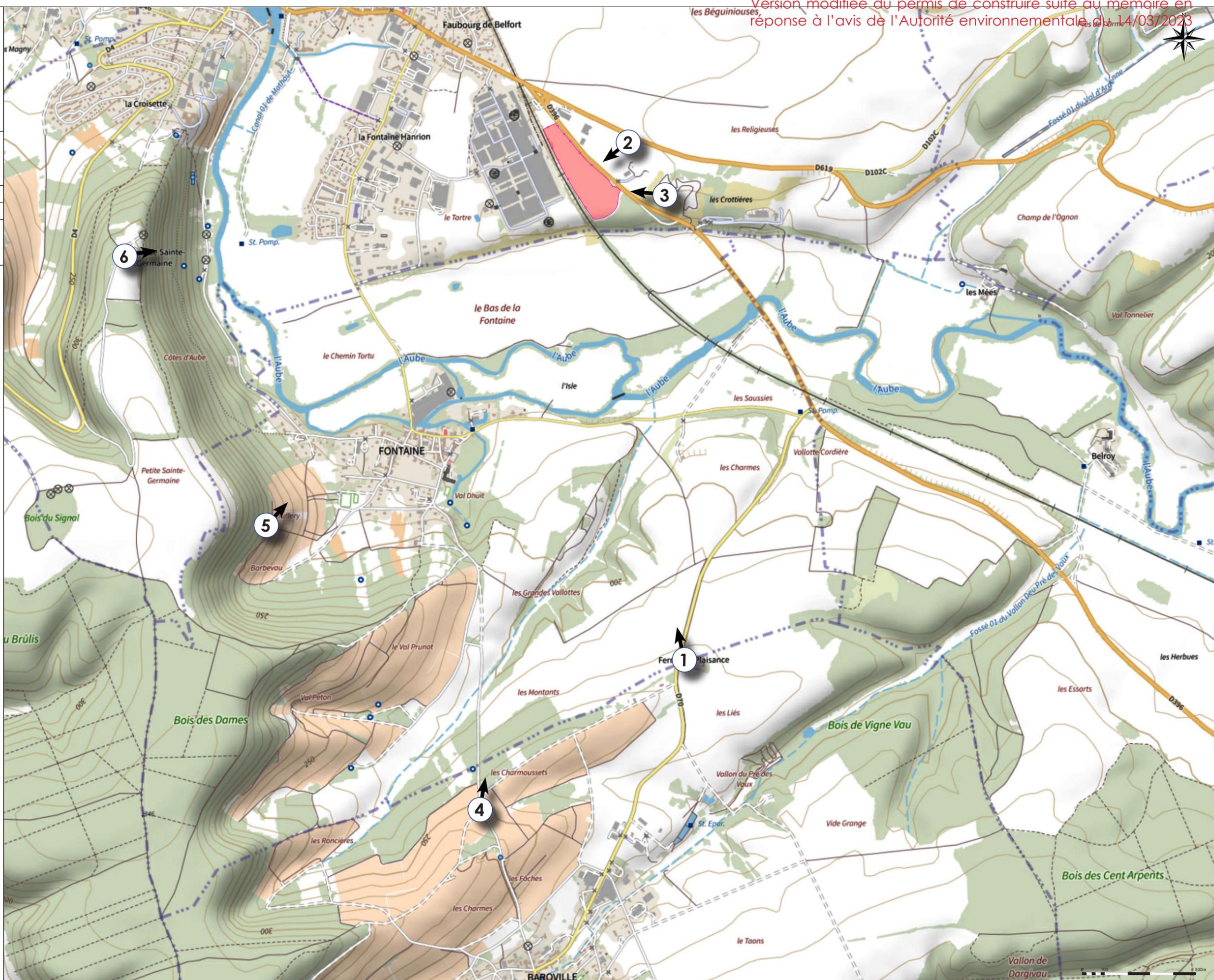
Exemple de citerne souple et point d'adduction



**PC1  
 PLAN DE SITUATION**

 Emprise du projet  
 Périmètre clôturé

Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023





Région Grand Est  
Département de l'Aube  
Parc Photovoltaïque de Bar-sur-Aube

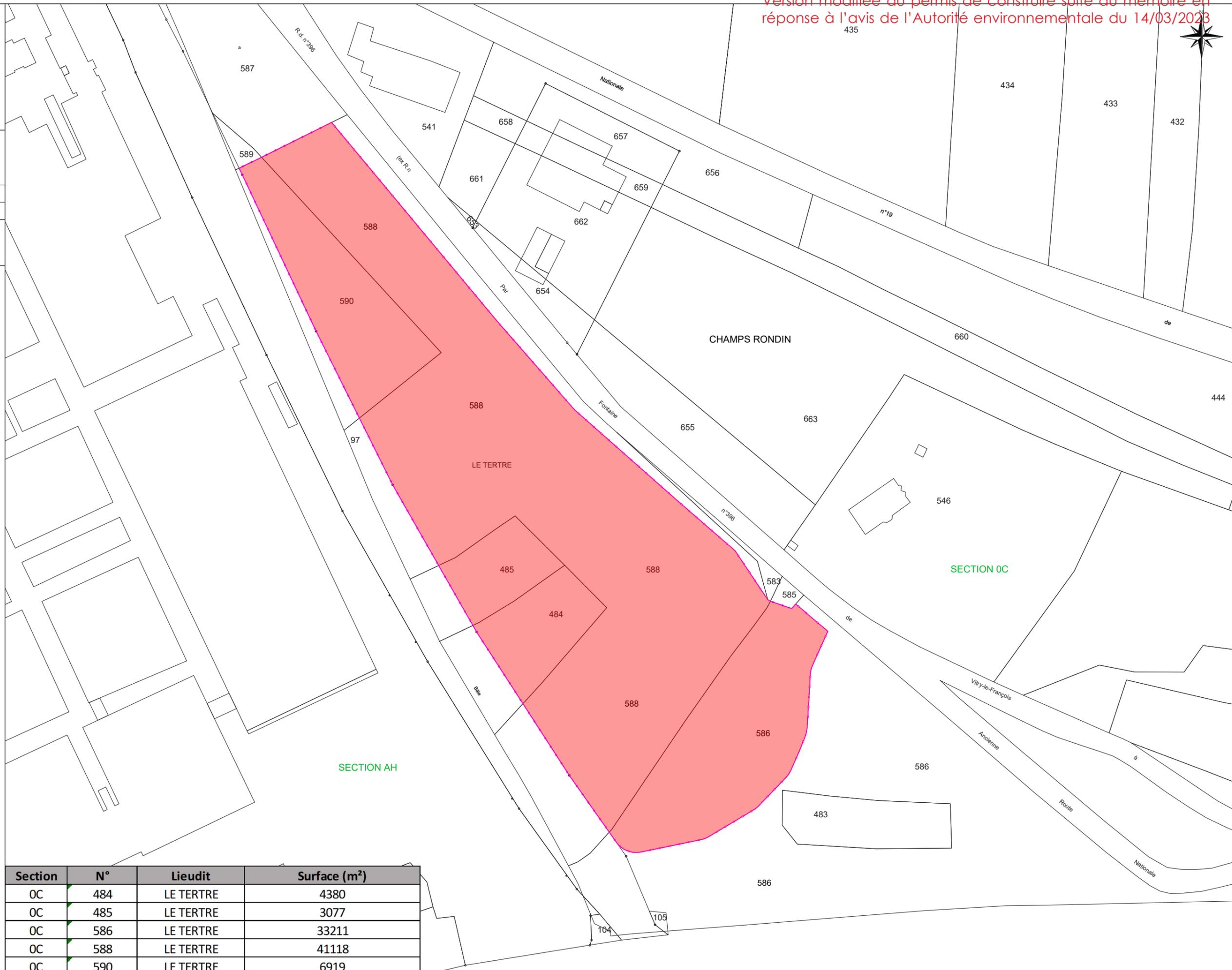
21/03/2023

A3 Echelle: 1:2000

**PC1  
PLAN DE SITUATION**



Emprise du projet  
Périmètre clôturé



Section	N°	Lieudit	Surface (m²)
OC	484	LE TERTRE	4380
OC	485	LE TERTRE	3077
OC	586	LE TERTRE	33211
OC	588	LE TERTRE	41118
OC	590	LE TERTRE	6919
		<b>Total</b>	<b>88705</b>

**ENERTRAG**  
 ENERTRAG AISE PV  
 10000 Neuchâtel-sur-Orne  
 Tél : 01 30 30 40 00  
 Fax : 01 30 30 40 01  
 Email : contact@enertrag.com

Région Grand Est  
 Département de l'Aube  
 Parc Photovoltaïque de Bar-sur-Aube

21/03/2023  
 A01 Echelle 1:400

PC2  
 PLAN DE MASSE

Terrain  
 PDL 100 m x 100 m en parcelle  
 Parcelles  
 PDL 100 m x 100 m en parcelle  
 Clôture  
 Poste de Transformation (PT)  
 Poste de Livraison (PL)  
 Chemin d'accès (regard 0.2)  
 Vegetation existante  
 Vegetation à créer  
 Puits  
 Lignes HTA existantes  
 Clôture

Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023



Parcelle d'implantation	Lieu-dit	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m²)
PDL 1	OC 588	6,00	2,50	2,75	15,00
PDL 2	OC 586	6,00	2,50	2,75	15,00
PTR 1	OC 586	6,00	2,50	2,75	15,00
PTR 2	OC 588	6,00	2,50	2,75	15,00
Total					60

**ENERTRAG**  
 ENERTRAG ASBL PV  
 17 rue de la Vallée  
 93000 Noisy-sur-Seine  
 Tél : 01 83 35 40 00  
 Fax : 01 83 35 40 01  
 Email : contact@enertrag.com

Région Grand Est  
 Département de l'Aube  
 Parc Photovoltaïque de Bar-sur-Aube

21/03/2023  
 AD  
 PC2  
 PLAN DE MASSE  
 Echelle 1:500

- Parcelles existantes
- Parcelles à créer
- Clôture
- Plan de Travaux (PT)
- Plan de Travaux (PT)
- Clôture existante - largeur 2 m
- Végétation existante
- Végétation à créer
- Forêt
- Ligne d'égouttement
- Clôture

Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023



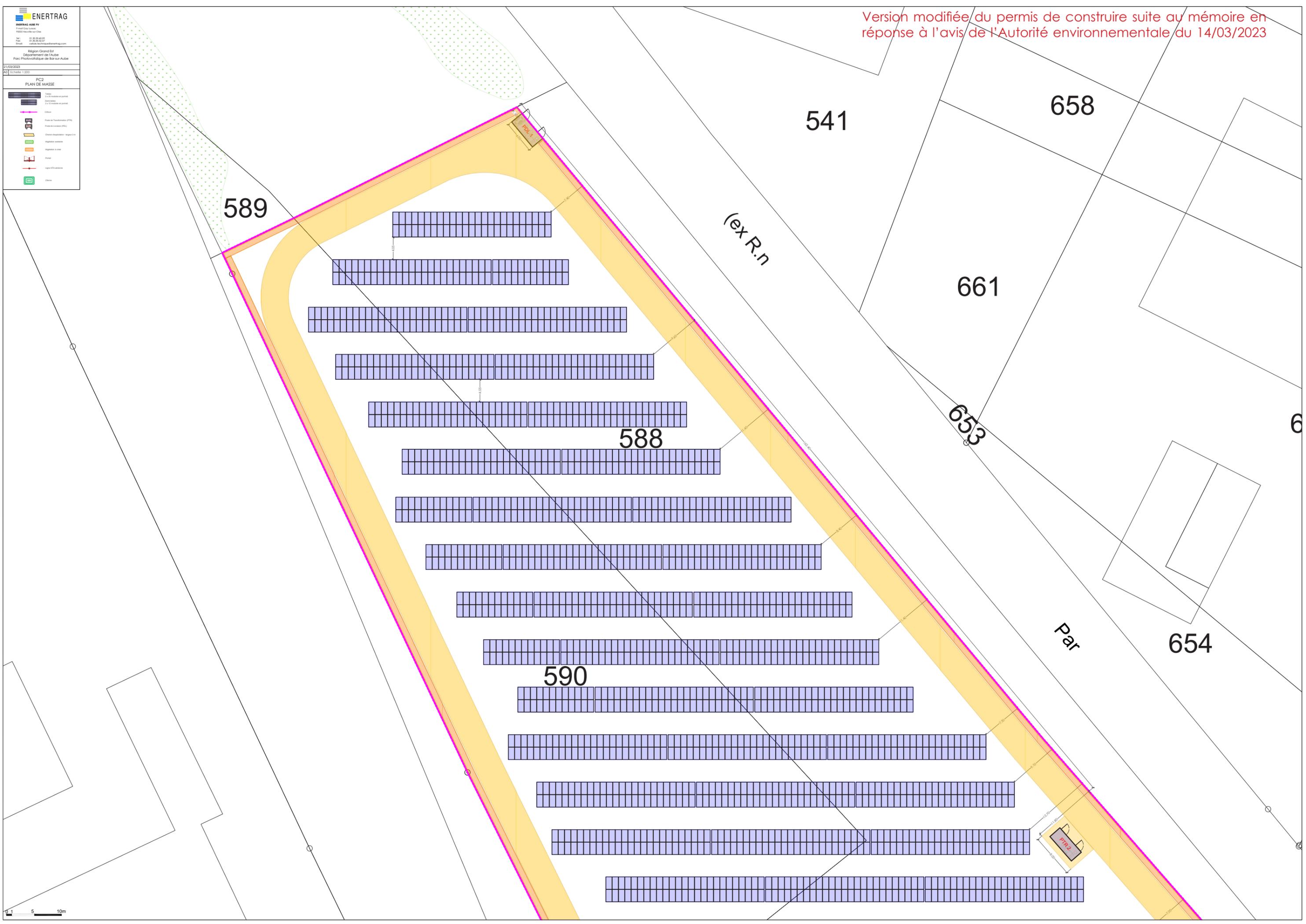
Parcelle d'implantation	Lieu-dit	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m²)	
PDL 1	OC 588	LE TERTRE	6,00	2,50	2,75	15,00
PDL 2	OC 586	LE TERTRE	6,00	2,50	2,75	15,00
PTR 1	OC 588	LE TERTRE	6,00	2,50	2,75	15,00
PTR 2	OC 588	LE TERTRE	6,00	2,50	2,75	15,00
Total					60	

**ENERTRAG**  
**ENERTRAG AISE PV**  
 17000 Ville de la Chapelle  
 17000 Ville de la Chapelle  
 Tel : 01 30 30 40 20  
 Fax : 01 30 30 40 21  
 Email : contact@enertrag.com

21/03/2023  
 PC2  
 PLAN DE MASSE

Terrain  
 Puits  
 Clôture  
 Pointe de Transformation (PT1)  
 Pointe de Livraison (PL1)  
 Chemin d'accès (largeur 3.0)  
 Végetation existante  
 Végetation à créer  
 Puits  
 Lignes HTA aériennes  
 Clôture

Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023



0 5 10m

**ENERTRAG**  
 ENERTRAG ASBE PV  
 19000 Neuville-sur-Orne  
 Parc Photovoltaïque de Bar-sur-Aube

21/03/2023  
 ADJ Echelle 1:200

**PC2  
 PLAN DE MASSE**

Terrain  
 Puits  
 Pointe de Transformation (PT)  
 Pointe de Livraison (PL)  
 Chemin d'exploitation (largeur 3m)  
 Végetation existante  
 Végetation à créer  
 Route  
 Ligne HTA existante  
 Ligne

Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023

97

588

LE TERTRE

655

Fontaine

485

588

484

**ENERTRAG**  
**ENERTRAG ASBE PV**  
 19000 Neuchâtel sur Orbe  
 Parc Photovoltaïque de Bar-sur-Aube

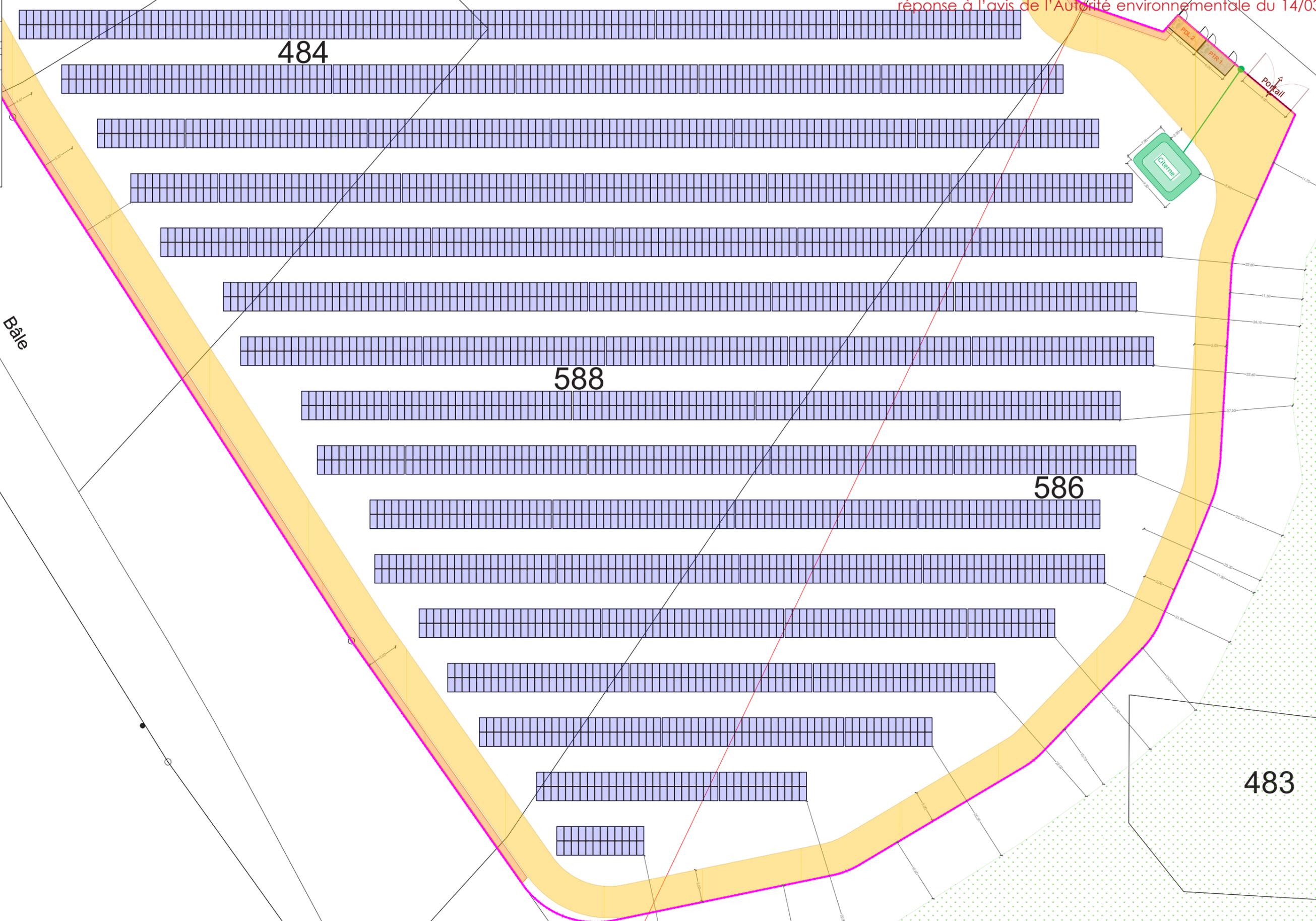
Nel: 01.30.30.010  
 Plan: 01.30.30.01.01  
 cadastre: 01.30.30.01.01

21/03/2023  
 ADJ Echelle 1:200

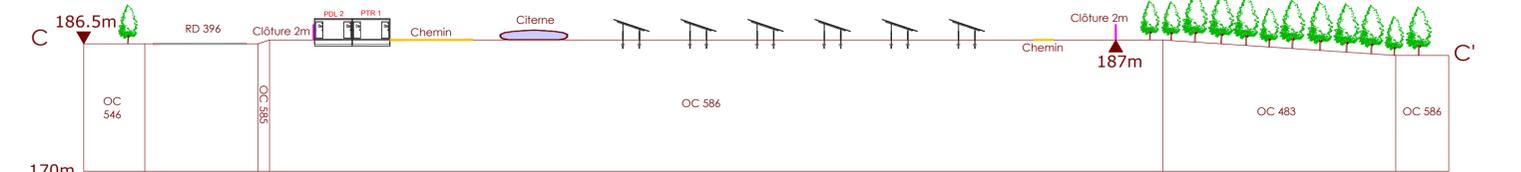
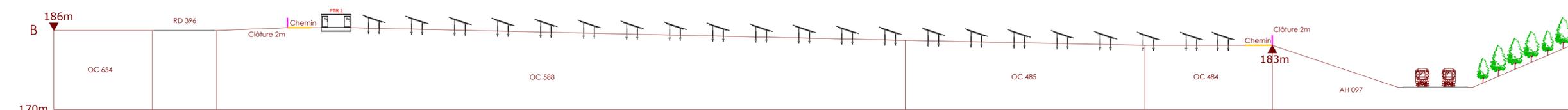
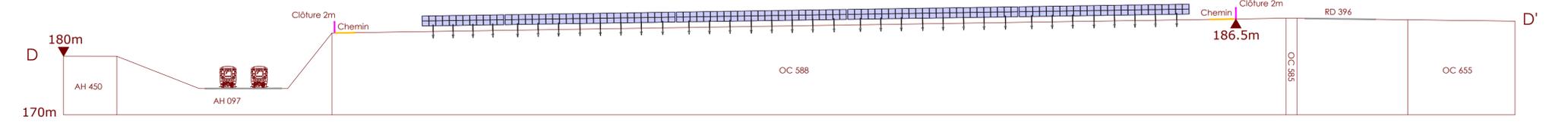
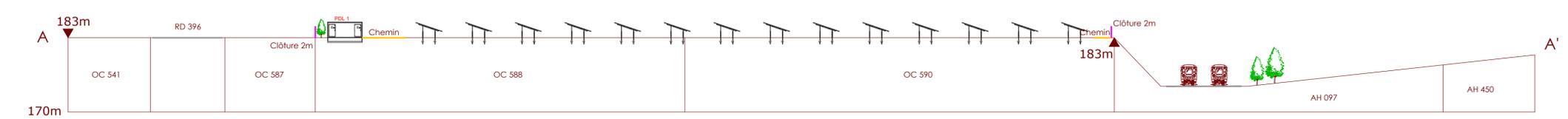
PC2  
 PLAN DE MASSE

Terrain  
 Routes  
 Ouvrages  
 Points de Transformation (PT)  
 Chemins d'exploitation  
 Vegetation existante  
 Vegetation à créer  
 Pentes  
 Lignes HT/LV existantes  
 Clôture

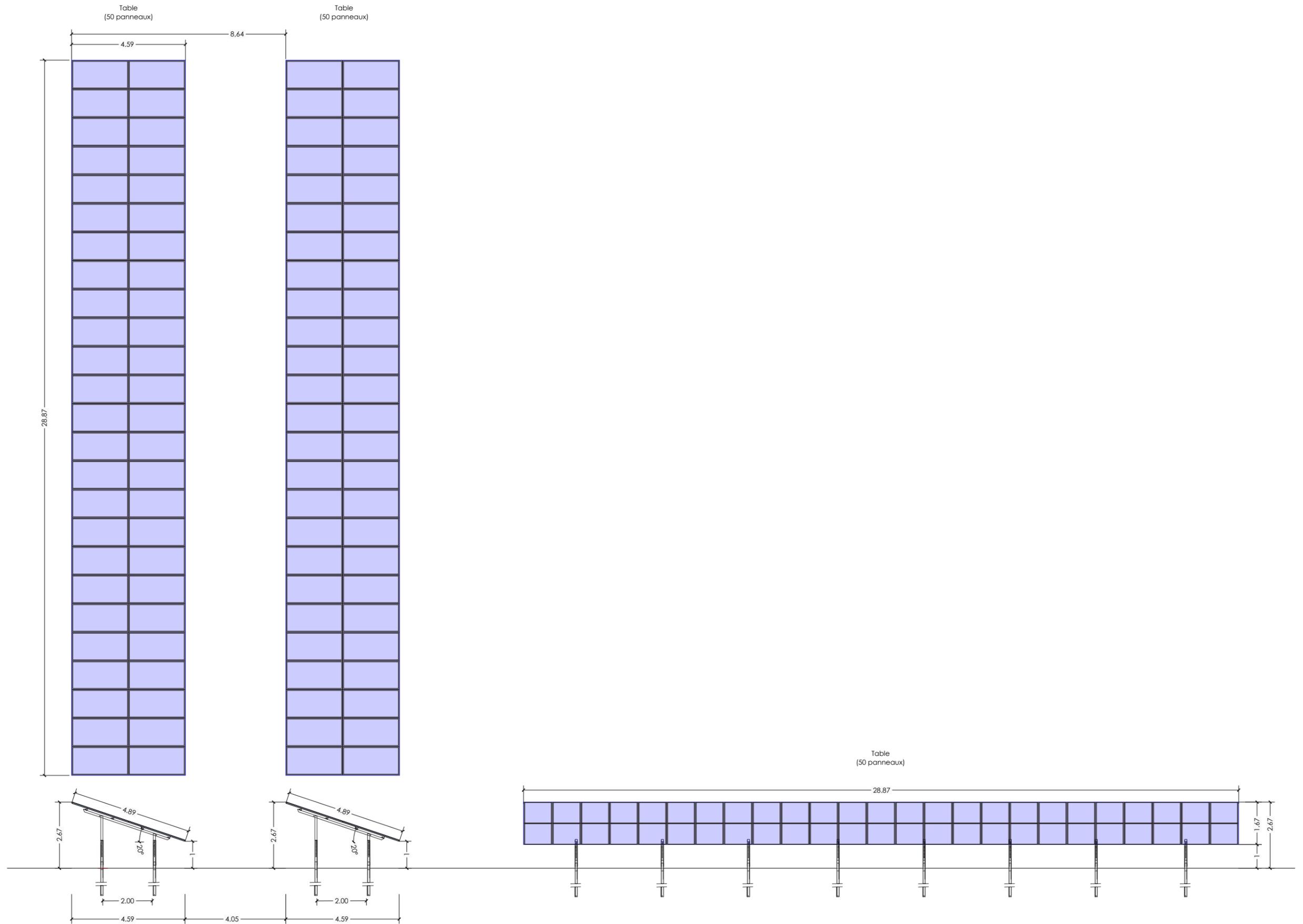
Version modifiée du permis de construire suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023

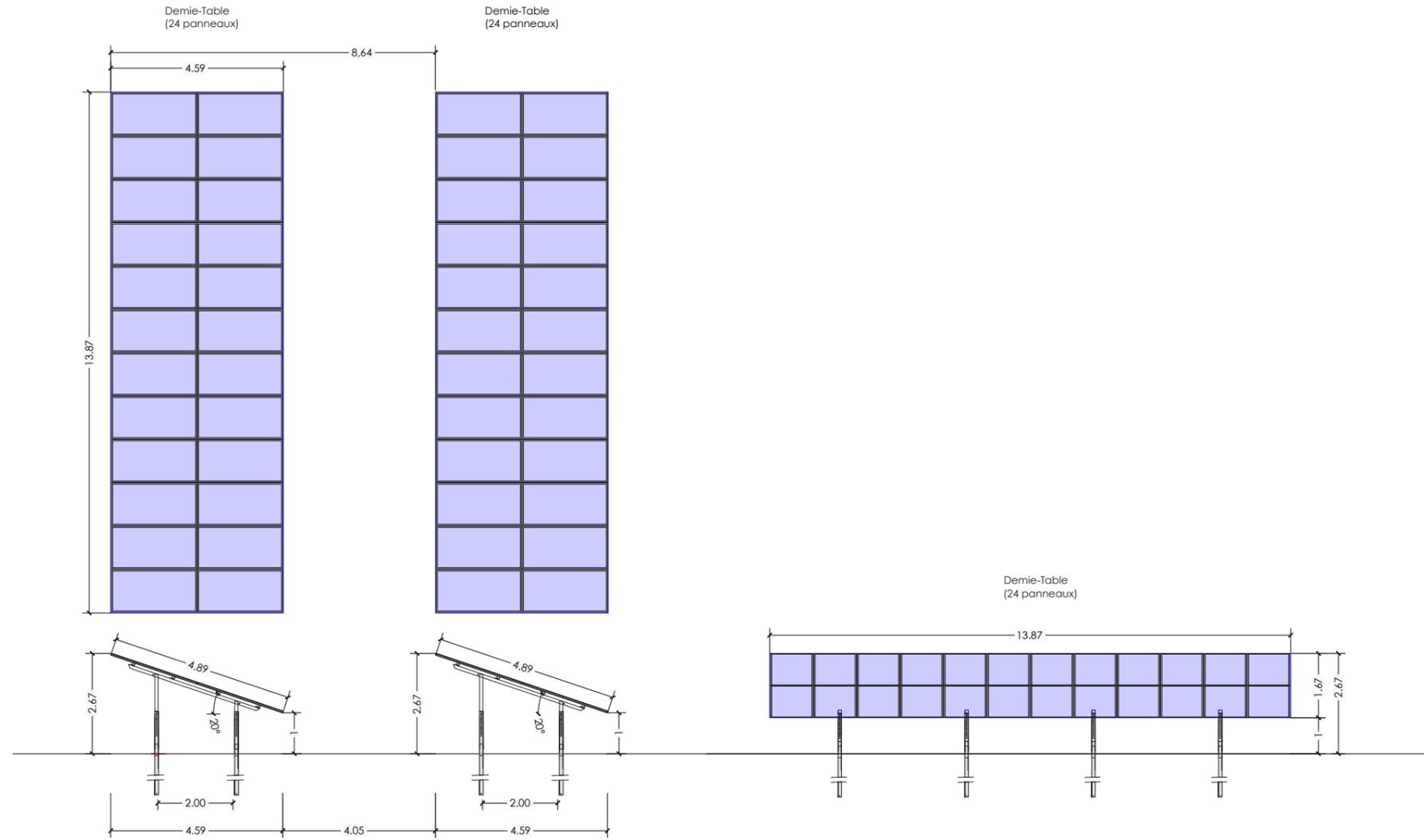


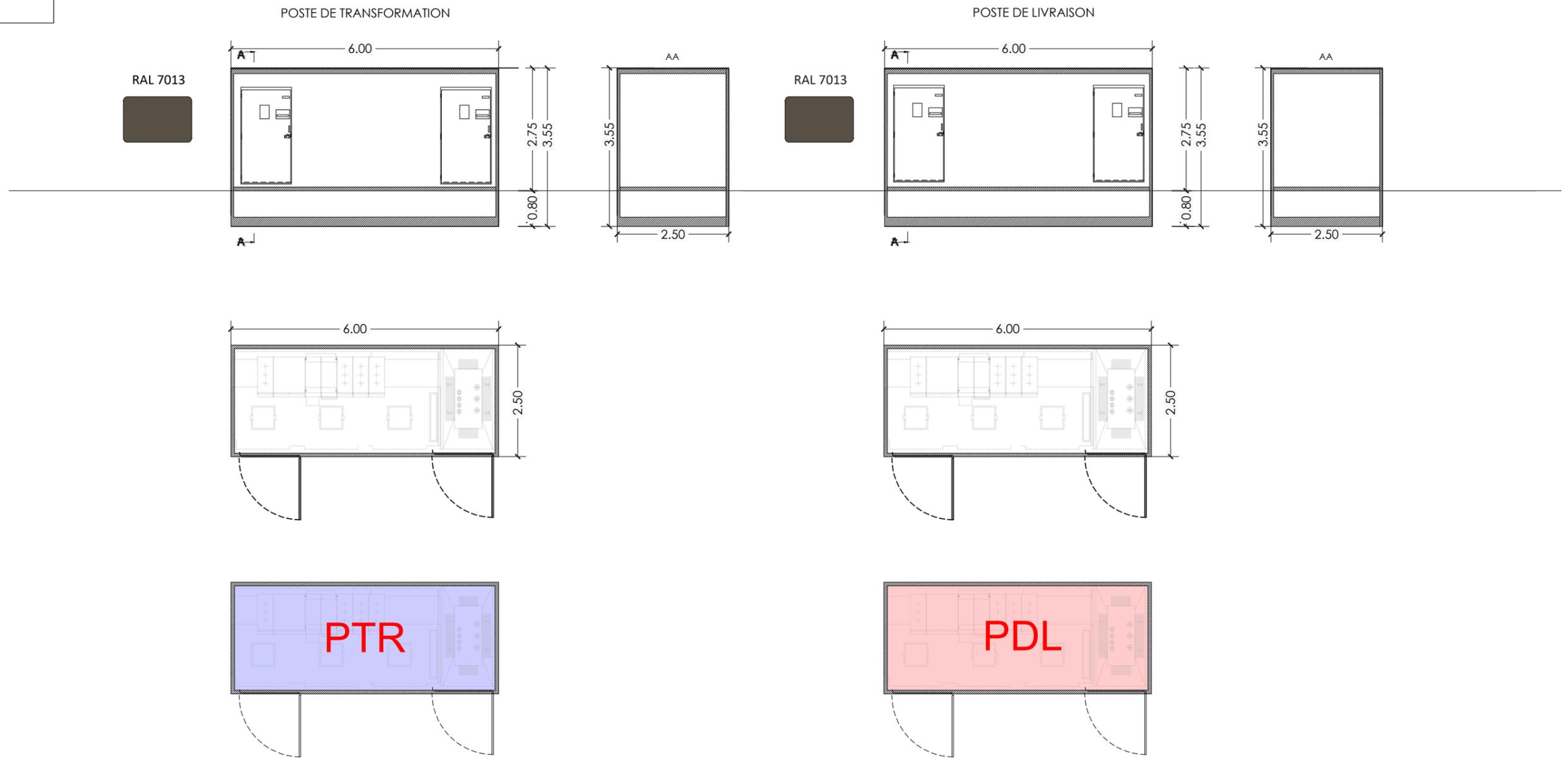
**PC3  
 PLAN EN COUPE DU  
 TERRAIN ET DE LA  
 CONSTRUCTION**



Version modifiée du permis de construire, suite au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale du 14/03/2023

**PC5  
 PLAN DES FAÇADES  
 ET TOITURES**


**PC5**  
**PLAN DES FAÇADES**  
**ET TOITURES**


**PC5**  
**PLAN DES FAÇADES**  
**ET TOITURES**


**PC6-7-8 : PHOTOGRAPHIES : ENVIRONNEMENT PROCHE ET PAYSAGE LOINTAIN**

**La localisation des points de vues est représentée sur le plan de situation PC1**

Les photographies illustrant les vues avant et après travaux sont présentées sur cette page et les suivantes.

- Environnement lointain



Photomontage 1 – Vue depuis «Val au Loup» - Fontaine - Sud

- Environnement proche



Photomontage 2 – Vue depuis la D396



Photomontage 3 – Vue depuis la D396, entrée de la centrale.



Photomontage 4 – Vue depuis le point haut des coteaux viticoles de Baroville.



Photomontage 5 – Vue depuis le point haut des coteaux viticoles de Fontaine.



Photomontage 6 – Vue depuis la table d'orientation de la colline Sainte-Germain.

